

suite de Mgr Bruchési, approuvé l'association, pour leurs juridictions respectives.

Plusieurs de Nos Seigneurs ont même daigné insister sur leur approbation première. S. G. Monseigneur de St-Hyacinthe, le 14 novembre 1897, écrivait dans les termes suivants au Secrétaire Général de L'Union Franco-Canadienne :

“ Je désire beaucoup le succès et la prospérité de L'Union Franco-Canadienne, parce qu'elle est religieuse et nationale, et qu'elle me paraît basée sur des règles prudentes, consciencieuses et sages, ce que n'ont pas l'avantage de posséder ces sociétés sans religion qui viennent des Etats-Unis et d'Ontario, et qui inondent malheureusement notre province de Québec. Je déplore beaucoup, pour ma part, cet engouement de nos compatriotes à s'affilier à des sociétés étrangères, dont ils ne connaissent pas l'orientation, les tendances, ni le fonctionnement. Aussi, sont-ils grandement exposés à subir, plus tard, un mécompte et des pertes bien regrettables. Ils ne manquent pourtant pas, à cet égard, d'avis désintéressés et salutaires.

En demandant au Ciel de bénir votre zèle pour l'extension de votre société, je demeure

Votré tout dévoué en N. S.

† L. Z. Ev. de St-Hyacinthe.

De son côté, S. G. Monseigneur de Rimouski écrivait au même officier, en date du 16 novembre 1897 :

“ Je ne saurais trop vous féliciter du zèle éclairé que vous déployez, dans le but patriotique et religieux d'inculquer à nos populations une sage prévoyance des besoins de l'avenir, par la pratique de l'économie qui produira, entre autres fruits si utiles à tous, indispensables même pour plusieurs, ces épargnes que les familles trouveront à leur disposition dans les Sociétés nationales de bienfaisance, solidement établies et fidèlement administrées.

Aussi, j'ai lu avec un vif intérêt votre étude. Elle répond à la fin que vous vous proposez d'atteindre, et je suis d'avis que, répandue dans nos campagnes, elle y fera du bien. Sans doute, elle ne réussira pas à dissiper du premier coup tous les préjugés, ni à produire la conviction dans tous les esprits ; mais elle attirera partout l'attention sur la Société de bienfaisance à taux fixes dite *L'Union Franco-Canadienne*, que je recommande de nouveau à la considération de tous mes diocésains.

Dans ces dispositions, je vous souhaite toutes sortes de biens, et je demeure, Monsieur le Secrétaire,

Votre tout dévoué serviteur en N.-S.

† André-Albert, Ev. de St-Germain de Rimouski.

Mon
monsieur
dienne, L
“ Mon
les sociétés
remercie c
à faire un
“ Il est
mouvoir s
naturel, co
en tout le
détourner.
parce qu'I
les engage
catholique
“ Mais j
prudence
et recomm
intérêts sp
leurs intér
“ Voilà,
L'Union I
“ Au po
compétenc
suivi dans
conscienci
“ Au p
association
conditions
digne de l'
“ Aussi,
déjà produ
vous enga
désirent s'
L'Union I
tions neut
implanter
“ En fin
société qu
point de v
Agréées,
en Notre-S